

## CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**Réunion du 18 novembre 2010**

### COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de PLOUGOULM, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 18 novembre 2010 à 20 h 30 sous la présidence de Jean BERROU, Maire.

Assistaient à la réunion : Jean BERROU, Henri CABIOCH, Anne SEITE, Jean Luc CHEVALIER, Michel CADIOU, François JACOB, René KERVILLEC, Jacques MORVAN, Bernard LAGADEC, Marie-Line GUILLOU, Louis ROLLAND, Danièle LE DUFF, Josette BOUTOUILLER, Jean-Hervé JOLIVET, Gilles QUERE, Marie-Hélène ROUE, Yvette POSTEC, Eric MIOSSEC, Robert LE COAT.

Marie Hélène ROUE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui reçoit l'approbation des membres présents.

Le Maire relate quelques événements passés et communique quelques dates à retenir :

- ✓ le 23 octobre, une catastrophe, largement médiatisée, s'est produite à la pisciculture du Dourduff. Le Maire remercie toutes les personnes, nombreuses, qui ont apporté leur amitié, leur soutien et leur assistance face à ce sinistre. La Commune a porté plainte pour préjudices divers.
- ✓ le 21 novembre : l'Eglise paroissiale, communale, fêtera le centenaire de sa consécration, suite à des travaux de rénovation. Une messe sera célébrée à 10h30.
- ✓ le personnel technique et administratif a dû faire face et a su gérer les absences pour maladies de 3 agents.
- ✓ la commune est en bonne voie pour retrouver un médecin généraliste à une date non encore définie, les démarches juridiques étant en cours. Le cabinet médical a été réservé. Quelques travaux d'aménagement seront à prévoir.
- ✓ le snack bar du Croissant « Le Midland », a été repris par M. et Mme Jean Yves Kéranguéven. L'établissement s'appelle désormais « ô'temps qui court ».
- ✓ le 19 novembre, à la Mairie, aura lieu une réunion, animée par le Syndicat de l'Horn en présence d'agriculteurs, sur la reprise du talutage dans les exploitations agricoles.
- ✓ le 20 novembre : remise des prix au niveau communal du concours « Fleurir la France ».

- ✓ le 21 novembre : foire aux livres à l'Espace Hermine et « Bébé puces » à la salle polyvalente organisé par l'A.P.E. de l'école Charles Perrault.
- ✓ la dernière réunion du Conseil Municipal pour 2010 se déroulera le 17 décembre à 18h00.
- ✓ les vœux de la Municipalité auront lieu le 7 janvier 2011 à Goariven.

Il est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour.

## **I - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES ET SERVICES COMMUNAUX**

Henri Cabioch, Adjoint au Maire, se fait le rapporteur de la réunion de la Commission qui s'est réunie le 15 novembre.

### **Columbarium**

Le columbarium existant, comprenant 8 cases, est actuellement totalement occupé. Une étude a été lancée pour agrandir ou créer un columbarium et un jardin du souvenir (dispersion des cendres). Deux entreprises ont été consultées avec trois variantes. La solution retenue par la Commission est la proposition des Pompes Funèbres GOURIOU, pour un columbarium de 8 cases et un jardin du souvenir comprenant une stèle pupitre (25 plaques) et une table de cérémonie, pour un montant de 9 858,00 € H.T.

Jean-Hervé Jolivet, Conseiller municipal, précise qu'un cahier des charges serait indispensable pour une certaine homogénéité des inscriptions et pour une facturation de dépôt des cendres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord à la proposition des P.F. GOURIOU aux conditions proposées ;
- demande à la Commission d'étudier les conditions de concession au nouveau columbarium et jardin du souvenir.

### **Cabinet médical**

Henri Cabioch rappelle que des travaux ont été effectués, à l'extérieur du bâtiment, sur le pignon ouest suite à des infiltrations d'eau. Désormais, il serait nécessaire d'assainir l'intérieur recouvert en partie par du salpêtre.

L'entreprise Guy Le Roch a présenté 3 devis :

- ✓ rénovation mur intérieur en enduit gratté : 1 671,86 € H.T.
- ✓ reprise de la partie toilettes (plafonds et murs) : 1 155,45 € H.T.
- ✓ réfection des peintures dans le hall, la cage d'escalier et le dégagement de l'étage : 1 748,09 € H.T.

Une fenêtre est à changer. L'entreprise Gilles Quéré propose de la remplacer par un châssis fixe, pour un montant de 680 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour les travaux de peinture par l'entreprise Le Roch pour un montant total de 4 575,40 € H.T. ;
- valide le remplacement de la fenêtre par Gilles QUERE, pour 680,00 € H.T.

### **Eglise**

Des travaux (décaissement des gravillons), en régie, devront être entrepris pour empêcher l'eau d'entrer au fond de l'église, côté ouest.

### Espace Hermine

Henri Cabioch précise que des travaux y étaient prévus en 2010 pour 11 300 €. La pose du rideau, pour atténuer la chaleur et la lumière au centre aéré, est en cours (montant : 2 127,76 € H.T.). Quant à l'escalier intérieur du restaurant scolaire, des discussions sont entamées pour déterminer l'opportunité de son installation.

### Nouvelle classe maternelle

Henri Cabioch rappelle qu'au budget 2010, il a été inscrit une prévision d'emprunt de 410 000 € pour la construction de la nouvelle classe maternelle et autres travaux.

Les taux de prêts ayant tendance à augmenter, il pourrait être intéressant de contracter un emprunt dès à présent, même s'il n'y a lieu de le débloquer entièrement qu'en 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour solliciter auprès du Crédit Agricole, de la B.C.M.E., de la Caisse d'Épargne et de Groupama Banque, les conditions financières pour un emprunt de 410 000 €.

## II - RAPPORT DE LA COMMISSION SOLIDARITE COMMUNALE

Anne Séité, Adjointe au Maire, se fait le rapporteur des réunions de la Commission.

### CONSEIL D'ECOLE DU 5 NOVEMBRE

71 élèves sont inscrits à l'école Charles Perrault :

- ✓ 21 élèves en CE2/CM1/CM2
- ✓ 21 élèves en GS/CP/CE1
- ✓ 29 élèves en TPS/PS/MS.

### Déplacements vers l'Espace Hermine

Aux Petits Poucets, un problème se pose à midi pour se rendre au restaurant scolaire. Le nombre d'enfants est important à une heure de grande circulation. Il est donc programmé que Sandrine Le Borgne ou Claudia Rousselle rejoigne l'ATSEM, après la traversée du cimetière des enfants de l'école Ste Thérèse.

### Informatique

La Direction de l'école Charles Perrault sollicite un créneau supplémentaire d'informatique de  $\frac{3}{4}$  d'heure par l'animateur, Antoine Scotet, et la mise à disposition de deux autres ordinateurs.

Le Maire a précisé qu'Antoine Scotet a un emploi du temps complet et qu'il n'est pas possible actuellement de répondre favorablement à cette demande.

Le Maire propose aux enseignants de récupérer à la Mairie deux anciens ordinateurs disponibles. Il est prévu que les enseignants se renseignent plus précisément sur l'état du matériel de la Mairie.

### Projet pédagogique

Une classe de découverte « voile » à l'Île de Batz est envisagée pour l'automne 2011. Tous les élèves de l'école seront concernés par ce projet. La Commune sera sollicitée pour une participation financière en temps voulu.

### Nouvelle classe maternelle de l'école Charles Perrault et déplacement de l'Algéco

Après obtention du permis de construire pour la nouvelle classe maternelle, le Maire porte connaissance de l'évolution du dossier de construction et de l'installation temporaire de l'Algéco près du terrain de football et de la salle polyvalente :

- les appels d'offres pour les entreprises sont lancés depuis le début du mois de novembre. Très nombreuses demandes de dossiers.

- clôture de l'appel d'offres le 13 décembre 2010 à midi. Analyse par la Commission d'appel d'offres au plus tard le 15 décembre 2010. Choix des entreprises.
- jeudi 2 décembre à 17h00 : réunion de coordination de la sécurité, organisée par M. Strill de la SOCOTEC, en présence de la commission spécifique, les enseignants et le cabinet architecte (Joseph CORRE).
- la préparation du chantier commencera pendant les vacances de Noël.
- durée des travaux du 03 février 2011 au 03 octobre 2011.
- entre temps : déplacement de l'Algéco, dégagement du préau et préparation des réseaux.

#### Restauration scolaire

Les représentants des parents d'élèves ont interpellé le Maire sur le problème d'équilibre alimentaire des menus proposés à la cantine de Plougoulm.

#### **REUNION DE LA COMMISSION DES ECOLES DU 16 NOVEMBRE**

Les membres de la Commission se sont réunis avec les cantinières. Ils préconisent que les menus soient établis par la commission spécifique (L. Rolland, M. Cadiou, D. Le Duff et A. Séité) en concertation avec Christelle Zawada de La Plougoulmoise.

Le Maire précise que les repas sont préparés par la cuisine centrale communale, reconnue cuisine du terroir, régulièrement contrôlée par les Services de l'Etat.

Louis Rolland, Conseiller municipal, précise que la réglementation est appliquée. Le service rendu par La Plougoulmoise permet une certaine souplesse que l'on ne rencontre pas dans d'autres structures.

#### **REPAS DES ANCIENS ET COLIS DE NOEL**

Anne Séité informe que la Commission Administrative du C.C.A.S. a décidé d'offrir un colis de Noël, par foyer, aux personnes :

- ✓ de 85 ans qui n'ont pu participer au repas,
- ✓ absentes pour maladie le jour du repas,
- ✓ de moins de 70 ans en cas de maladie grave.

Cette année, un système de transport a été proposé pour se rendre au restaurant lors du repas des anciens. Trois demandes ont été formulées en 2010.

#### **GOUTER DE PRINTEMPS**

Anne Séité communique que cette festivité, auparavant organisée par l'A.D.M.R., sera programmée en 2011 par le C.C.A.S.

### **III - RAPPORT DE LA COMMISSION DYNAMIQUE COMMUNALE**

Jean Luc Chevalier, Adjoint au Maire, se fait le rapporteur de la Commission qui s'est réunie le 7 octobre et le 4 novembre.

#### **ANIMATION**

##### Spectacle fin d'année

A l'instar des deux dernières années, un spectacle de fin d'année sera offert par la Commune aux enfants de Plougoulm. Ce spectacle, donné par l'association ROSE DE SABLE de Crozon, se déroulera le mercredi 22 décembre à 16h00. Le coût est de 400 € TTC. Un goûter est également prévu à l'issue de la représentation.

### Bibliothèque

Malgré le succès de la foire aux livres de l'an passé, plusieurs centaines d'ouvrages usagés ou en double encombrant la bibliothèque.

A l'initiative de Sandrine Le Borgne et des bénévoles, une nouvelle foire aux livres est programmée le dimanche 21 novembre de 9h00 à 13h00. Une réunion de préparation s'est déroulée le 8 novembre. Un affichage pour annoncer cette foire, dans les bâtiments publics, dans les commerces locaux, est en cours. Une banderole est également prévue pour annoncer l'événement. La presse a également été sollicitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour :

- la vente braderie d'ouvrages usagés de la bibliothèque aux prix compris entre 0,50 € et 5,00 € ;
- solliciter un fonds de caisse de 30,00 € à la Trésorerie de St Pol de Léon ;
- encaisser la recette de cette vente par la régie de la bibliothèque.

### A.L.S.H. et PASSERELLE ADOS

Jean Luc Chevalier rappelle que le Conseil Municipal avait précédemment, pour le poste d'animation Passerelle Ados, convenu de prolonger le contrat auprès d'EPAL, d'abord jusqu'à fin décembre, puis si tout se déroulait correctement jusqu'à fin août 2011.

De son côté et pour respecter le Code du travail, EPAL doit pourvoir le poste d'animateur jeunesse de Plougoulm par une personne sous contrat à durée indéterminée. EPAL, avant de s'engager dans le recrutement d'un animateur en C.D.I., sollicite une certaine assurance de la part de la Commune de Plougoulm quant à la volonté de cette dernière d'inscrire dans la durée l'activité jeunesse sur la commune.

La rédaction d'une convention est en cours. Elle traduira les nouvelles conditions de mise en œuvre du projet Enfance Jeunesse (y compris l'ALSH) décidées entre la commune et EPAL est en cours.

Cette convention engagerait les deux parties pour une durée de 2 ans. En cas de décision de l'une ou l'autre des parties de ne pas renouveler la convention, celle-ci devra avertir l'autre partie 6 mois avant la date d'échéance.

Dans le cas de résiliation de la convention en cours de période (2 années), la commune devrait supporter une contribution correspondant au montant des frais de licenciement de l'Animateur recruté (17.50h/semaine) en C.D.I. pour la mission Animateur Passerelle à Plougoulm.

L'incidence prévisionnelle budgétaire, d'un montant de 17 718 €, sera à inscrire au Budget Primitif Animation Jeunesse Plougoulm 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une nouvelle convention entre la Commune de Plougoulm et EPAL relativement à la mise en place et au développement du projet Enfance Jeunesse.

### Contrat Enfance Jeunesse et C.A.F.

Le Contrat Enfance Jeunesse liant la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales a expiré le 31 décembre 2009. Le financement de la Passerelle Ados pourrait être prise en compte si le projet est considéré comme nouvelle action.

Pour continuer à bénéficier des prestations de la C.A.F., le renouvellement du C.E.J. est nécessaire et doit être réalisé avant le 31 décembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un nouveau C.E.J. avec la C.A.F. pour les années allant de 2010 à 2013.

### Initiation à l'informatique

Actuellement, 4 à 8 personnes fréquentent les cours du mardi et du vendredi à l'Espace Hermine.

### Exposition peintures

M. Bernard Tournellec de Lampaul Guimiliau sera le prochain exposant à la Mairie. Le vernissage est prévu le vendredi 10 décembre à 18h15.

## **COMMUNICATION**

### Gazette

La parution du prochain bulletin municipal est prévue le 23 ou le 24 décembre.

L'imprimerie YMPRIM'Services, où nous réalisons jusqu'à lors notre bulletin d'information communale, est définitivement fermée depuis le 31 octobre dernier (retraite de Yves Mahé).

La Commission propose de confier la réalisation de mise en page et d'impression à l'Imprimerie de Bretagne à Morlaix.

Les tarifs proposés sont les suivants, pour 900 exemplaires :

- ✓ 2 pages : 485,00 € H.T.
- ✓ 4 pages : 710,00 € H.T.

Accord du Conseil Municipal.

### Site Internet

La fréquentation est tout à fait satisfaisante :

- ✓ juillet : 2 090
- ✓ août : 2 427
- ✓ septembre : 2 096
- ✓ octobre : 2 866

soit une moyenne journalière de 80 à 100 connexions.

## **RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS**

### Aménagement du Stade

Il a été rapporté, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le mauvais état du filet pare ballons et des supports (côté ouest). Des travaux sommaires ont été réalisés par les services techniques afin de sécuriser cette zone.

Un devis, pour le remplacement de cet équipement, auprès de l'Entreprise SPARFEL a été demandé et est parvenu en Mairie.

Quelques travaux seraient toutefois à réaliser en régie par les services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose l'inscription, dans la limite des capacités budgétaires de la Commune, la somme de 7 200 € HT au BP 2011 afin de réaliser les travaux de pose d'un filet pare ballons au stade de football.

### Traçage terrain de basket

Suite aux nouvelles normes de la pratique du basket ball, il y a lieu de revoir le traçage au sol de la salle polyvalente. Les travaux seraient à réaliser pendant les vacances de Noël.

Deux devis ont été déposés en Mairie :

- ✓ Entreprise Guy Le Roch : 1 349,98 €
- ✓ SARL LEFEBVRE (CDL) : 1 990,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de Guy Le Roch aux conditions proposées.

### Salle polyvalente

Le Maire communique que plusieurs associations ont demandé qu'une étude soit réalisée pour l'installation d'un chauffage dans la salle.

Le Conseil Municipal demande que les Commissions concernées entament une étude sur le sujet.

### Réinstallation du bâtiment modulaire

Le permis de construire est accordé. Il est maintenant nécessaire de planifier l'ordre des travaux afin de réinstaller ce bâtiment dans les meilleures conditions possibles mais aussi d'apporter des aménagements provisoires à l'école en remplacement de l'Algéco et en attendant la construction de la nouvelle classe (clôture de sécurité, sanitaires...).

L'objectif, en terme de calendrier, est de réaliser ces travaux pour la fin de l'année.

Il est proposé de composer un groupe de travail pour conduire la bonne réalisation de ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, crée un comité de pilotage pour le suivi de ce chantier, composé de Jean Luc Chevalier, Michel Cadiou, François Jacob et Gilles Quéré.

## **IV - RAPPORT DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE**

Michel CADIOU, Adjoint au Maire, se fait le rapporteur de la Commission qui s'est réunie le 15 novembre.

### **Plan de désherbage, Niveau II**

Le dossier est suivi principalement par René Kervellec. Le niveau 1 est atteint. Il reste, pour le valider correctement, à régler les pulvérisateurs à dos, à ranger le local des produits phytosanitaires et à éliminer les produits périmés (collecte par Hortalys).

La convention entre le Syndicat de l'Horn et la commune concernant le niveau 2 (suppression progressive des produits phytosanitaires) vient d'être signée.

En 2008, la consommation de produits phytosanitaires sur la Commune de Plougoulm était de 5 265 €, contre 2 900 € en 2009 et 1 417 € en 2010.

Les dépenses affectées aux prestations balayage se sont montées à 3 fois 659 € en 2010.

Les préconisations pour 2011 sont les suivantes :

- ✓ Poursuite des balayages 3 fois par an.
- ✓ Le Bourg sera traité différemment par passages supplémentaires ponctuels par ½ journée, en lien si possible avec les communes voisines et en fonction de la disponibilité de la balayeuse. Le planning intercommunal est à valider.
- ✓ Passage ponctuel d'un lamier pour ébranchage.
- ✓ Il est prévu au printemps d'ensemencer quelques trottoirs en « stabilisé », route du Stade et au Varquez. Pour info, il est possible de visualiser ce type de trottoirs à l'entrée du Bourg de Santec avant le 8 à 8).

Il est rappelé que des trottoirs en « bitume » sont programmés début 2011, de la Mairie au Croissant, côté gauche. Les trottoirs, côté droit de cette rue, pourraient également bénéficier d'un ensemencement.

Pour le matériel :

- il est prévu, au niveau intercommunal (sauf St Pol et Roscoff), l'achat d'une balayeuse mécanique, d'une remorque pour son transport et d'une cellule thermique. Seule la balayeuse est subventionnée.

- Au niveau communal, une débroussailleuse a été achetée en 2010. Elle peut recevoir des brosses pour nettoyer les bordures de trottoirs et les parties pavées. Leur acquisition sera à la charge de la commune (environ 80 € l'unité). L'achat d'une tondeuse sera à prévoir probablement au Budget Primitif 2011.

Au niveau II, il convient de communiquer, d'informer et d'afficher les délais de rentrée après traitement (cimetièrre et terrain de football). Des panneaux peuvent être fournis par le Syndicat de l'Horn pour informer des actions menées spécifiques.

### **Talutage**

Une réunion d'information, animée par le Syndicat de l'Horn, est prévue le 19 novembre à 17h00 à la Mairie avec les agriculteurs pour une sensibilisation à cette pratique.

### **Embellissement et fleurissement**

L'aménagement du site de la Chapelle est à poursuivre : jardinières, mur d'enceinte et intérieur, lavoir à étancher.

Terre-plein « Gouel an Eost » : le talus est à reprendre.

Les terrains appartenant anciennement à Coulm Tanguy sont à nettoyer et à débroussailler peut-être par le Syndicat de l'Horn (zones humides).

Pour les jardinières en bois, il faudrait prévoir leur remplacement par tranches. Sur catalogue, chacune est facturée environ 600 €. Un devis a été demandé à Gilles QUERE (fabrication).

Une dizaine de jardinières (en stock), demi coques, à réserve d'eau, seront installées le long du mur du cimetière vers l'A.L.S.H.

Il est souhaité que le personnel technique prenne en charge la production des boutures et le fleurissement de ces jardinières.

**Camping** : le bilan n'est pas finalisé à ce jour. Une réflexion sur son avenir sera à mener courant 2011.

**Points tri** : poursuite des aménagements et suivi des requêtes containers ordures ménagères.

**Urbanisme** : quelques chiffres sont communiqués : 35 certificats d'urbanisme, 47 déclarations préalables et 28 permis de construire ont été instruits et/ou gérés à ce jour pour 2010. Michel Cadiou remercie les agents responsables de l'urbanisme pour le travail accompli.

**Divers** : une demande de numérotation de rue a été requise par M. Patrice Thibault au lieu-dit Kerbrat à PLOUGOULM. Une proposition est faite : 55 Route du Cantel.

L'adjonction d'un panneau « Voie sans issue » et/ou « Risque de chute » est sollicité à l'entrée de la route du Guillec au Theven.

## **V - RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

François Jacob, Adjoint au Maire, se fait le rapporteur de la Commission qui s'est réunie le 15 novembre.

### **Programme Voirie 2010**

Il a été suspendu suite aux travaux à réaliser au lotissement de Kervinigan et est reporté au printemps 2011.

La réfection des trottoirs à Mesmeniou est également en attente car des riverains ont bâché un talus positionné sur le domaine public. Des discussions sont en cours.

Suite aux grèves d'octobre et de novembre, la reprise de la route n'est pas encore achevée.

### **Cession d'une emprise à un particulier**

Antoine Madec, de Tossen Fantic, lors de la rénovation de son habitation a implanté une partie de son assainissement individuel sur la voie communale cadastrée à la Section BE, au nord de son terrain cadastré BE 17, sur une largeur de 6 m et sur une longueur de 20 m, soit 120 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ donne son accord pour régulariser l'emprise par la vente de la voie communale au nord de sa propriété, au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup> ;
- ✓ donne tout pouvoir au Maire pour signer l'acte de vente concernant cette transaction et les documents y afférant.

Jacques Morvan, conseiller municipal, demande si le mobil home qu'il occupait jusqu'à présent ne peut être enlevé de sa propriété.

#### **VI - ARBRE DE NOEL**

Le Maire rappelle qu'il est de tradition d'offrir un cadeau de Noël aux enfants des membres du Conseil Municipal et du personnel jusqu'à l'âge de 12 ans inclus, sous forme de bons d'achat de 23,00 € chacun. Cette année, 20 enfants sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord au règlement de 20 cadeaux de Noël, sous forme de bons d'achat d'un montant unitaire de 23,00 €, au Centre Commercial GEANT de Morlaix.

#### **VII - TRANSFERT DE LA COMPETENCE A.T.E.S.A.T. A LA C.C.P.L.**

Le Maire informe que le Conseil Communautaire de la C.C.P.L., lors de sa réunion du 31 mars 2010, a entériné les décisions unanimes des Conseils Municipaux des communes membres de transférer, à la Communauté de Communes, la compétence comprenant les missions assurées dans le cadre de l'A.T.E.S.A.T. Ces missions sont assurées par Olivier Prigent, recruté par la C.C.P.L. comme directeur des infrastructures

La Commission d'Evaluation des Charges s'est réunie le 16 septembre 2010 pour quantifier le transfert de cette compétence afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la C.C.P.L. La Commission d'Evaluation des Transferts de Charges propose de retenir le montant correspondant aux dépenses calculées sur la moyenne des trois dernières années de la prestation A.T.E.S.A.T. Pour la Commune de Plougoulm, la dotation de compensation en 2010 est de 30 585,00 €, en 2011 elle serait de 29 539,35 €, somme amputée de 1 045,65 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur l'évaluation de la Commission d'Evaluation des Transferts des Charges telle que présentée.

Le Maire informe qu'un nouveau contrôleur des travaux, M. Guillerm, a été désigné pour suivre les travaux de 16 communes d'un même secteur, jusqu'au 31 décembre 2010.

#### **VIII - TRANSFERT DE LA COMPETENCE MUSIQUE ET DANSE A LA C.C.P.L.**

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Léonard du 23 juin 2010 ;

Le Maire rappelle que les communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale peuvent, à tout moment, transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences.

Il indique que ces transferts sont décidés par délibération du Conseil Communautaire de la C.C.P.L. et des Conseils Municipaux des communes membres.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la délibération de la C.C.P.L. pour se prononcer sur le transfert proposé ; à défaut de délibération dans ce délai, la décision du Conseil Municipal est réputée favorable.

Il est rappelé la responsabilité des communes et des groupements « d'organiser et financer les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique des (...) établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ».

Considérant que la poursuite des activités d'enseignement « Musique et Danse » sur le territoire, l'accès de proximité à la culture, l'épanouissement des enfants, l'ouverture culturelle... étaient des facteurs d'attractivité et de développement territorial,

Indiquant que le Conseil Communautaire a considéré, lors de sa réunion du 23 juin dernier, comme d'intérêt communautaire la compétence « Enseignement de la Musique et de la Danse »,

Le Maire propose de transférer à la Communauté de Communes du Pays Léonard la compétence « Enseignement de la Musique et de la Danse »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le transfert de la compétence précitée ;
- adopte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Léonard comprenant cette compétence ainsi qu'une mise à jour des statuts.

Le Maire précise qu'un chargé de mission, recruté pour une durée de 2 ans, aura pour mission d'intervenir au niveau des écoles primaire de chacune des commune et de participer au partenariat entre le Centre d'Education Musicale et Artistique (C.E.M.A.) et la C.C.P.L.

## **IX - RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC : ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES**

Le Maire rappelle que ce rapport annuel est obligatoire et public. Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Société SAUR France en vertu de contrats ayant pris effet le 1er janvier 2008 pour l'eau potable et le 1er février 2008 pour les eaux usées. Ils prennent fin le 31 décembre 2017.

La Société SAUR France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le S.I.E.A. (Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Plouénan), qui regroupe 4 communes (Mespaul, Plouénan, Plougoulm et Santec), garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

### Alimentation en eau potable

Le rapport est relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2009 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

La ressource provient des importations des collectivités voisines, d'un volume total de 476 766 m<sup>3</sup>.

L'eau est distribuée à 3 923 abonnés (en hausse de 0,90 % par rapport à 2008). La population desservie est de 7 554 habitants. En 2009, les abonnés domestiques ont consommé 276 318 m<sup>3</sup>, soit en moyenne 100 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 69 088 m<sup>3</sup>, soit un total de 345 406 m<sup>3</sup> (+ 7,15 % par rapport à 2008). Compte tenu des fuites

(inévitables pour partie) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs,...), le rendement réel du réseau était de 73,10 %.

15 échantillons d'eau ont été analysés par le Laboratoire IDHESA BRETAGNE OCEANE agréé par le Ministère de la Santé :

Bactériologie	Nitrates	Pesticides	Dureté	Fluor
15 analyses conformes sur 15 réalisées	15 analyses conformes à la valeur réglementaire de 50 mg/l sur 15 réalisées Teneur maximale : 36 mg/l Teneur moyenne : 27 mg/l	7 analyses conformes sur 7 réalisées sur l'eau mise en distribution	TH moyen de 11°F Eau peu calcaire	Généralement pauvre

L'eau a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux exigences de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 214,85 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2010, toutes taxes comprises), soit en moyenne 1,79 €/m<sup>3</sup>, en hausse de 0,41 % par rapport à 2009.

#### Assainissement collectif des eaux usées

Le Maire précise que le service d'assainissement collectif est également sous la responsabilité du S.I.E.A. de Plouéan. La population desservie est de 4 770 habitants. Le réseau est composé de 78 km de collecteurs et 26 postes de refoulement.

Plougoulm compte 570 habitations raccordées sur un total de 2 709 réparties entre les 4 communes que regroupe le S.I.E.A.

Les eaux usées sont traitées par 3 installations situées à Mespaul, Plouéan et Santec.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera, pour l'assainissement, 345,52 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2010, toutes taxes comprises), soit en moyenne 2,88 €/m<sup>3</sup>, en augmentation de 0,45 % par rapport à 2009.

Le prix global eau potable + assainissement collectif, pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>, est de 560,37 € TTC au 1er janvier 2010 contre 557,88 € TTC en 2009, soit une augmentation de 0,45 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport 2009 sur le prix et la qualité de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées.

## **X - QUESTIONS DIVERSES**

### Syndicat du Guillec

Le Maire informe qu'une réunion de présentation du projet d'aménagement de la Vallée du Guillec s'est tenue en Mairie de Plougoulm le samedi 23 octobre. L'idée principale du projet est l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du circuit du Guillec (le Viaduc).

Jean-Hervé Jolivet, membre du Syndicat, précise qu'une subvention du Programme Leader pourrait être octroyée en cas d'extension du circuit.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 17 décembre 2010 à 14h30 en Mairie de SIBIRIL.

### Circuit de découverte des moulins de la Vallée du Guillec

Le Maire informe qu'à l'initiative du Pays Touristique du Léon, animé par Gilles Le Marrec et Valérie Guesnier, une réflexion est en cours sur la création d'un circuit de découverte des moulins de la Vallée du Guillec.

Une rencontre a déjà eu lieu avec M. et Mme HENAO, propriétaires du manoir et du moulin de Ramblouc'h.

### Transports scolaires

Le Maire précise que le Conseil Général a organisé une rencontre le 10 mai 2010 à l'intention de l'ensemble des collectivités et associations Organisatrice de Second Rang pour le transport scolaire afin de leur présenter le projet de schéma de développement de l'offre de transport collectif à l'échéance de septembre 2011, notamment en matière d'organisation des transports scolaires et de contractualisation.

L'Assemblée départementale a approuvé, par délibération du 24 juin 2010, les principes de définition du réseau de transport public départemental et les modalités organisationnelles et financières pour le transport des scolaires vers les écoles primaires.

Une réunion aura lieu le 19 novembre à la C.C.P.L. à ce sujet.

-----